



Avis d'huissier commandement de payer DSO INTERACTIVE

Par **MARIA Josyane**, le **03/11/2016** à **22:38**

Il y a deux mois, j'ai reçu un courrier d'un huissier, mandaté par CREDIPAR pour une somme, soit-disant due par moi-même, d'un montant de 5117 euros. J'ai jeté la lettre. Ce jour, le 3 Novembre 2016, j'ai trouvé un avis de passage, d'un huissier, mentionnant commandement de payer à la demande de DSO INTERACTIVE. J'ai eu le temps de réfléchir, depuis deux mois. La seule fois où j'ai eu affaire à CREDIPAR, qui je pense est lié avec DSO INTERACTIVE et donc l'huissier, remonte à près de 35 ans. Après je n'en sais pas plus. Dois-je aller chez l'huissier pour prendre l'acte qui va être conservé à son étude pendant trois mois? En fait, je ne sais pas de quoi il s'agit, d'autant que je n'ai pas d'ennuis. Merci pour votre réponse.